

Je n'ai pas l'intention de réfuter les arguments du député de Kootenay-Ouest, mais plutôt de parler de la grave menace qui pèse sur le Parlement cet après-midi. La motion demande que le débat prenne fin et que le vote à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-9 ait lieu immédiatement sans que nous puissions poursuivre la discussion. Je ne comprends pas les motifs du gouvernement. Le débat semble se dérouler normalement. Il a duré deux ou trois jours jusqu'ici. Il n'a donc pas été excessivement long. Les ministériels ont préféré ne pas participer à la discussion. Nous ne pouvons pas les obliger à le faire si la question à l'étude ne les intéresse pas. Ils ont peut-être reçu l'ordre de ne rien dire. Je crois savoir que ce n'est pas tellement inusité de l'autre côté de la Chambre.

Si le gouvernement n'avait pas présenté aujourd'hui une motion demandant que la mesure soit mise aux voix, le débat se serait probablement terminé tout naturellement au moment approprié cet après-midi. Il n'y aurait rien eu d'extraordinaire là-dedans. C'est ce qui serait arrivé. Vu que cette motion gênante a été présentée, d'autres députés, du moins de ce côté-ci de la Chambre, voudront reprendre les mêmes arguments que moi et ils insisteront pour que nous débattions comme il se doit la question de savoir si le débat doit se poursuivre ou non. Cela me semble tout à fait inutile.

J'aurais aimé que le débat de la deuxième lecture se termine cet après-midi et que le projet de loi soit renvoyé au comité où il aurait pu être étudié en détail. C'est le cheminement normal, cheminement que le gouvernement veut maintenant court-circuiter. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement désire limiter un débat ordonné et commencer un autre débat sur la question de la mise aux voix. Ce qui va se produire, c'est que le débat sera prolongé, et c'est exactement l'inverse de ce que recherche le gouvernement. Mais il ne m'appartient pas de juger de la valeur des tactiques du gouvernement.

C'est une question très importante qui, à juste titre, devrait être débattue en détail à la Chambre. Nous ne devrions pas arrêter le débat simplement parce que le gouvernement le souhaite. Nous avons devant nous tout un système traitant des questions de sécurité au Canada. Le projet de loi concerne les limites et contrôles nécessaires à un service de sécurité. C'est une mesure législative très importante, car elle touche les relations entre l'État et ses citoyens. Vu cette importance, elle mérite un débat soigné. Même si le service est important, il n'est pas particulièrement urgent.

Les principes remontent à la Commission MacKenzie en 1969 et la Commission McDonald en 1981. S'il n'y avait pas urgence en 1969, après la Commission MacKenzie, pourquoi sommes-nous pressés maintenant? Pourquoi ne pas attendre encore quelques heures que le débat se termine?

Comme je l'ai dit précédemment, l'actuel service de sécurité canadien fait un travail raisonnable. Je ne dis pas qu'il n'y aurait pas moyen de l'améliorer, mais le Canada ne va pas périr au cours des trois prochaines semaines si cette mesure législative n'est pas adoptée. Peu importe que le système actuel soit remplacé dans un, trois ou six mois. Bien que le projet de loi soit très important il n'est pas très urgent. Nous devons

#### *Service du renseignement de sécurité*

étudier de façon approfondie les propositions et faire les changements nécessaires au lieu de nous précipiter et adopter quelque chose que nous regretterons par la suite.

Jusqu'à présent j'ai limité mes observations au cas particulier du débat de clôture sur le projet de loi C-9. Je voudrais maintenant, pendant quelques minutes, parler du sujet lui-même. Pourquoi le gouvernement veut-il toujours limiter le débat au Parlement? Pourquoi a-t-il utilisé la clôture seize fois au cours de la première session de la présente législature? Est-ce simplement par arrogance, parce qu'il est à la tête du pays depuis trop longtemps? Je serai charitable et je dirai que non.

Je pense que la vraie raison pour laquelle c'est devenu une pratique courante du gouvernement c'est qu'il a oublié comment fonctionner en régime parlementaire. Au lieu de ce soit le Parlement et les institutions parlementaires qui soient à l'origine des mesures législatives, presque toutes celles qui nous sont présentées proviennent de la bureaucratie des ministères gouvernementaux. Il y a eu des consultations et des discussions, mais elles n'ont pas eu lieu à la Chambre ou dans les comités parlementaires, et les députés et sénateurs n'ont pas réellement participé au processus. Celui-ci se déroule à l'intérieur de la bureaucratie.

● (1450)

Ensuite, la mesure législative est présentée au Parlement, sous une forme finie, et le gouvernement essaie d'utiliser sa majorité docile et servile pour la faire adopter sans éclats. Les députés ministériels souhaitent faire de l'adoption pour le Parlement une simple formalité, au même titre que la Sanction Royale. Il me semble, pourtant, que le Parlement devrait servir à autre chose qu'à entériner. Nous devons reprendre l'initiative des lois. Par conséquent, monsieur le Président, je prétends que les députés ne devraient pas appuyer cette motion et que le débat devrait se poursuivre jusqu'à sa conclusion naturelle et non jusqu'à une conclusion forcée.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je n'ai pas encore parlé de ce projet de loi et, comme mon collègue l'a dit, Dieu merci, car si je l'avais fait, j'aurais à peine été en mesure de parler à nouveau. Je ne me propose pas de reprendre tout ce qui a été dit par les députés de mon caucus.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'il y a quelque temps le chef de notre parti, lors de la présentation d'un mémoire à la Commission McDonald, a déclaré clairement que notre parti et son caucus étaient en faveur d'un service de sécurité civil, mais il a précisé également que nous n'accorderions notre appui aux mesures législatives nécessaires que si elles étaient convenablement rédigées et assureraient un droit de regard sur les activités de la Commission et des garanties contre les abus de pouvoir qu'elle pourrait commettre. A mon avis, personne ne nie qu'un tel organisme soit nécessaire pour protéger le pays des activités d'espionnage ou de subversion. La question actuellement est de savoir si la mesure législative à l'étude répond à ce besoin et si, oui ou non, elle donne suffisamment de garanties qu'il n'y aura pas d'abus de pouvoir.